

Programme de formation – BTS Professions Immobilières (PI)

Libellé exact de la certification	BTS - Professions Immobilières
Code RNCP	RNCP23657
Certificateur	Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche
Date d'enregistrement de la certification	19/04/2019 – en vigueur jusqu'au 31/12/2028

Contacts	Responsable pédagogique : Daria EFIMOVA – 06 46 58 66 59 – defimova@escs-bs.fr Réfèrent handicap : Armand BOCHU – 06 12 64 18 15 – abochu@escs-bs.fr Réfèrent mobilité internationale : Armand BOCHU – 06 12 64 18 15 – abochu@escs-bs.fr
Intitulé de la formation	BTS Professions Immobilières (PI)
Dates de la session	Les dates de démarrage des sessions seront déterminées prochainement et portées à la connaissance des participants en amont du démarrage de la session, ainsi que publiées sur notre site internet.
Objectifs pédagogiques	- Acquérir les compétences techniques, juridiques, commerciales et organisationnelles de l'immobilier - Gérer et négocier des transactions immobilières - Assurer la gestion locative et de copropriété - Conseiller juridiquement et fiscalement les clients - Utiliser les outils numériques dans l'activité immobilière
Public concerné	Bacheliers, demandeurs d'emploi, personnes en reconversion, salariés en activité, étudiants souhaitant poursuivre en alternance, apprentis issus d'un Bac Pro ou Techno.
Pré-requis	Baccalauréat validé (toutes séries) ou équivalent.
Durée et modalités d'organisation	Durée : 2 ans (120 ECTS). Volume horaire : environ 1350h en CFA

	(présentiel) et 2800h en entreprise (selon référentiel en vigueur). Rythme en alternance: 2 jours en CFA / 3 jours en entreprise .
Lieu de la formation	ESCC Business School – 15 Route de Fontainebleau, 94400 Vitry-sur-Seine.
Contenu de la formation	Enseignements généraux : - Culture générale et expression - Langue vivante étrangère - Culture économique, juridique et managériale (CEJM) Enseignements professionnels : - Transaction immobilière - Gestion de copropriété - Gestion locative - Droit et fiscalité immobilière - Architecture, habitat et urbanisme - Communication professionnelle et outils numériques
Moyens et méthodes pédagogiques	Cours magistraux, études de cas pratiques, simulations de négociation, projets tutorés, interventions de professionnels de l'immobilier.
Profil du/des formateur(s)	Professionnels de l'immobilier, juristes, fiscalistes, experts en gestion locative et copropriété, titulaires d'un Bac+3 minimum.
Modalités d'évaluation	Contrôle continu (QCM, études de cas, mises en situation, dossiers, soutenances orales). Épreuves finales selon référentiel national : - E1 : Culture générale et expression (écrit) - E2 : Langue vivante étrangère (oral et écrit) - E3 : Culture économique, juridique et managériale (écrit) - E4 : Transaction immobilière (oral) - E5 : Gestion de copropriété (écrit et oral) - E6 : Gestion locative (oral et écrit) À l'issue des épreuves, le stagiaire obtient le diplôme national de BTS PI (sous réserve

	de validation par le jury).
Moyens techniques	Salle équipée, vidéoprojecteur, PC/connexion Internet, plateforme collaborative.
Tarif	0 € – 100 % financé par les OPCO dans le cadre de l’alternance.
Délai d’accès	Les inscriptions sont acceptées jusqu’à 15 jours avant le début de la session de formation.
Modalités d’accès	1er entretien téléphonique ou présentiel, test de positionnement, analyse du besoin, dossier de candidature ; accompagnement à la recherche d’entreprise pour l’alternance.
Accessibilité aux personnes en situation de handicap	Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter notre référent handicap : Armand BOCHU – 06 12 64 18 15 – abochu@escb-bs.fr
Validation de blocs de compétences / passerelles	Validation par blocs selon le référentiel officiel BTS Professions Immobilières (RNCP23657 – France Compétences). Passerelles possibles vers licences professionnelles en immobilier.
Suites de parcours et débouchés	Négociateur immobilier, gestionnaire de copropriété, gestionnaire locatif, agent immobilier, promoteur.
Indicateurs clés	• Taux d’obtention des diplômes ou titres professionnels • Taux de poursuite d’études • Taux d’interruption en cours de formation • Taux d’insertion professionnelle des sortants • Valeur ajoutée de l’établissement Les calculs sont en cours. Mise à jour annuelle sur notre site.